CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2024-2025

Ronie Evasion définit ses conditions de vente (CDV) en fonction des spécificités de ses voyages. Tout achat d'un voyage implique leur acceptation.

Nous attirons votre attention sur le fait que les circuits accompagnés et les voyages sur mesure proposés depuis notre site Internet www.ronie-evasion.com sont, au sens de la réglementation en vigueur, un forfait et, à ce titre, vous bénéficiez des droits reproduits à l'article 15 des présentes.

1. NOS OFFRES DE VOYAGES

Nos offres de voyage comprennent (1) des circuits accompagnés à réaliser en groupe et (2) des voyages sur mesure à concevoir, selon vos envies du moment, avec l'aide de l'un de nos conseillers.

Sont seules considérées comme contractuelles, les prestations mentionnées sur la fiche technique du voyage accessibles en vue de votre inscription auprès de Ronie Evasion ou sur le site Internet www.ronie-evasion.com. En cas de contradiction entre les informations d'un voyage contenues dans notre offre (brochure, site Internet…) et celles figurant sur la fiche technique disponible auprès de Ronie Evasion ou sur son site Internet, ces dernières prévaudront.

1.1. LES CIRCUITS ACCOMPAGNÉS ET LES VOYAGES EN FAMILLE

Depuis notre site Internet www.ronie-evasion.com et pour chacun de nos circuits accompagnés, nous mettons à votre disposition une information détaillée portant sur la nature et les spécificités du voyage. Vous pourrez notamment consulter le programme du circuit jour par jour, des informations pratiques sur la destination envisagée et prendre connaissance de toutes informations utiles pour sa réalisation (niveau d'implication physique, nombre minimum de participants. Une rubrique « Date et Prix » vous permettra d'avoir une indication sur le prix du voyage à la date envisagée.

Nos circuits sont susceptibles d'accueillir des enfants mineurs accompagnés d'un adulte, à condition que leur âge et leur aptitude physique rendent possible la réalisation du circuit dans des conditions normales.

Nous vous précisons que nous proposons des circuits spécialement conçus pour les familles et ils sont proposés uniquement aux participants qui voyagent avec au moins un enfant mineur.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous proposons des séjours qui peuvent nécessiter un engagement physique plus ou moins important. En conséquence, nous vous recommandons de lire avec attention les informations mentionnant le niveau d'implication physique requis pour entreprendre le séjour envisagé.
Il incombe donc à chaque participant de déterminer en fonction des informations délivrées s'il dispose des capacités nécessaires pour réaliser le séjour.

En cas de doute et avant toute inscription, nous vous invitons à vous rapprocher de Ronie Evasion ainsi que de tout spécialiste (ex. : médecin traitant en cas d'antécédents médicaux) afin de valider votre capacité à entreprendre ce circuit.

1.2. LES VOYAGES SUR MESURE

Vous avez la possibilité de réaliser un séjour personnalisé avec l'aide de nos conseillers. Il vous suffit de faire une demande de devis via notre site Internet à la rubrique « Voyages sur Mesure ».

2. LES MODALITES D'INSCRIPTION

Nous vous invitons à vous rendre sur notre site Internet www.ronie-evasion.com pour (2.1) poser une option (2.2) faire une demande de devis et/ou (2.3) procéder à une inscription pour réaliser un voyage Ronie Evasion.

2.1. POSER UNE OPTION

Nous vous proposons de poser une option depuis notre site Internet et ainsi manifester votre intérêt pour le séjour sélectionné, sans engagement financier de la totalité du voyage à la date de dépôt de l'option. mais uniquement des 35% qui ne sont pas remboursables si vous annulez votre participation.

Cette pose d'option vous permet de réserver une place ou plusieurs places pendant une durée déterminée au tarif en vigueur à la date de dépôt de l'option. (validité précisée par devis).

Au-delà de la date de validité de l'option, les conditions tarifaires énoncées dans l'option sont caduques et la disponibilité des places ne sera plus garantie.

2.2. DEMANDE DE DEVIS POUR LES VOYAGES SUR MESURE

Si vous êtes intéressés par un voyage personnalisé à vos dates et avec les voyageurs de votre choix, nous vous invitons à formuler une demande de devis sur notre site Internet depuis la rubrique dédiée.

2.3. INSCRIPTION

Une inscription est ferme et définitive dès lors que vous répondiez par email ou courrier et que le montant de l'acompte ou le prix total du voyage (selon la date du départ du voyage) a été réglé conformément à la procédure décrite à l'article 3 des présentes.

À réception de votre inscription, Ronie Evasion procédera à l'envoi de la facture après vérification de l'encaissement du prix réglé de la disponibilité des prestations à votre date de départ. Si le séjour souscrit est complet et/ou indisponible à votre date de départ, Ronie Evasion procédera à un avoir intégral des sommes versées valable 18 mois sur un voyage que nous proposons.
Nous vous informons que la personne qui effectue l'inscription au nom et pour le compte des différents participants au voyage s'engage à transmettre à chaque participant les informations fournies par Ronie Evasion concernant le voyage.

Conformément à l'article L 221-28 du code de la consommation, vous ne bénéficiez pas d'un délai de rétractation au titre de l'achat de prestations de voyage.

3. CONDITIONS DE PAIEMENT

3.1. MODALITÉS DE PAIEMENT SELON LES CAS

a) Pour toute inscription à nos voyages (hors croisières et/ou hébergement en bateau) :

• Pour toute inscription réalisée à plus de 92 jours de la date du départ du voyage, il sera procédé à un encaissement par Ronie Evasion d'un acompte de 35% du voyage. Le solde du prix du voyage devra être réglé selon accord sur devis envoyé par email.

Tout retard dans le paiement d'un acompte et/ou du solde du prix sera considéré comme une annulation de votre fait pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation visés à l'article 6 ci-après.

• Pour toute inscription à moins de 35 jours de la date du départ : vous devrez procéder au paiement du prix total du voyage.

b) Pour toute inscription sur une croisière et/ou un voyage avec un hébergement en bateau :

• À plus de 90 jours de la date du départ, versement

à l'inscription d'un premier acompte de 35 % du prix total, puis un nouveau versement d'un acompte de 35 % du prix total à 90 jours de la date du départ et règlement du solde au plus tard à 60 jours de la date du départ. les échéanciers sont détaillées avec les devis.

Pour toute inscription sur un circuit accompagné, il vous sera facturé des frais de 25 € par personne, 25 € par dossier pour un voyage famille, 25 € par adulte pour un séjour sur mesure. Pour toute inscription sur un circuit accompagné privatisé, il vous sera facturé des frais de 25€ par personne.

c) Divers
Pour toute inscription à moins de 5 jours avant la date du départ, il vous sera facturé des frais d'un montant de 50 € par personne.

3.2. MOYENS DE PAIEMENT

Par virement bancaire (nous vous fournirons l'IBAN pour verser vos paiements de votre voyage) (i). ou par Carte bancaire, auquel cas il sera appliqué un supplément de 4.5% du montant payé.

3.3. FACTURE

Pour tout paiement dont le montant est validé et encaissé par Ronie Evasion , il sera adressé à la personne signataire du bulletin d'inscription une facture au plus tard dans les 15 jours suivant tout encaissement.

4. INFORMATIONS VOYAGE

4.1. FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES

Avant de vous inscrire pour entreprendre votre voyage, vous devez vérifier que chacun des voyageurs, en fonction de sa situation personnelle et de sa nationalité, est en possession d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité (CNI) en cours de validité, document qui sera utilisé(e) pour réaliser le voyage envisagé ainsi que tous autre(s) document(s)/ justificatifs (visa/ autorisations de sortie de territoire, livret de famille etc.) nécessaires et conformes aux exigences requises pour transiter et/ou entrer dans le(s) pays du voyage.

Ronie Evasion délivre les informations relatives aux formalités pour tous les ressortissants de nationalité française. Pour les autres nationalités, nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.
Pour l'organisation de votre voyage, nous vous informons que certains pays et/ou prestataires (notamment, les

autorités douanières, les compagnies aériennes…) requièrent la transmission de certaines de vos données personnelles à l'effet de remplir des formulaires et/ou des exigences relatives à leur système de réservation et/ou de contrôle.

À cet effet, nous pourrons être dans l'obligation de communiquer à ces prestataires, les données suivantes :
- Vos nom(s), prénom(s), date et lieu de naissance et sexe qui figurent sur le passeport ou CNI avec sa date d'expiration et lieu d'obtention (si la destination le permet) que vous utiliserez pour votre voyage et pour compléter les autorisations de transit ou d'entrée (visa, ESTA…).
- Ainsi que l'adresse postale, numéro de téléphone, e-mail.
- Données relatives à un besoin d'assistance (enfants, personnes à mobilité réduite ou autres).
Il est important de préciser que si vous devez de votre côté remplir des formulaires administratifs pour l'accomplissement de votre voyage, vous devrez les renseigner avec les mêmes informations que celles transmises à Ronie Evasion, à savoir, nom(s), prénom(s), date de naissance et sexe. À défaut de respecter cette procédure, vous vous exposez à un refus d'entrée sur le territoire (transit ou destination finale).

Un voyageur, qui ne pourrait utiliser les titres de transports mis à sa disposition, faute de présenter les documents de police, douanier et/ou sanitaire requis, ne pourrait prétendre à aucun remboursement du prix de son voyage. Ronie Evasion ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable des conséquences de l'inobservation par le voyageur des règlements policiers, douaniers ou sanitaires préalablement ou au cours du voyage (ex. perte des papiers d'identité et/ou billets d'avion…).

4.2. INFORMATIONS SUR LA SÉCURITÉ ET LES RISQUES SANITAIRES

Nous vous recommandons de consulter régulièrement avant votre départ la fiche pays relative au(x) pays de votre voyage sur le site en France du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) www.diplomatie.gouv.fr rubrique « Conseils aux voyageurs ».
Ronie Evasion peut être amenée à vous faire signer la fiche MEAE du/des pays visité(s) ou traversé(s), au titre de son obligation d'information. Cette demande ne constitue pas une décharge de responsabilité.
Risques sanitaires : nous vous recommandons également de consulter régulièrement les informations sur les risques du (des) pays de votre voyage et suivez les recommandations disponibles sur les sites (1) du ministère français des Solidarités et de la Santé : solidarites-sante.gouv.fr et (2) de l'Organisation mondiale de la Santé : www.who.int/fr/

4.3. ACCESSIBILITÉ

Nos séjours requièrent une implication physique plus ou moins importante en fonction du niveau sportif requis et en conséquence tous nos séjours ne sont pas adaptables et/ou accessibles à tous. Nous vous invitons à nous contacter pour avoir de plus amples informations sur toutes questions relevant de l'accessibilité de nos voyages et pour tout besoin d'assistance au titre de votre transport en particulier en aéroport et/ou pendant les trajets.

4.4. VOYAGEURS MINEURS

4.4.1 Inscription

Ronie Evasion n'accepte pas d'inscrire des voyageurs mineurs non accompagnés .

En fonction de la destination, les mineurs doivent être en possession des documents administratifs requis : carte nationale d'identité, passeport à leur nom, d'une autorisation de sortie de territoire et/ou d'un visa. Il convient au préalable de se renseigner sur les documents exigés par le pays de destination en consultant les fiches pays du site www.diplomatie.gouv.fr

4.4.2. Mineurs voyageant sans leurs parents, tuteurs ou autres personnes majeures.

Depuis le 15 janvier 2017, une autorisation de sortie de territoire, pour tout mineur français voyageant à l'étranger sans ses parents, est

obligatoire. L'enfant mineur qui voyage sans ses parents devra présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité du mineur : carte d'identité ou passeport selon les exigences du pays de destination
- Formulaire d'autorisation de sortie du territoire signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale
- Photocopie du titre d'identité du parent signataire. Un numéro d'urgence vous sera indiqué sur la convocation aéroport.

4.4.3 Mineurs qui voyagent avec l'un des parents, tuteurs ou autres personnes majeures.

Pour les mineurs qui voyagent avec l'un des parents, tuteurs ou autres personnes majeures, il convient de vous assurer que vous êtes en possession des documents nécessaires pour le mineur qui vous accompagne (livret de famille et carte nationale d'identité ou passeport). Le voyageur mineur devra également se munir en permanence au cours du voyage des coordonnées (nom, adresse et numéros de téléphone) de ses parents afin de pouvoir établir un contact direct avec ces derniers.
Certains pays peuvent réclamer la preuve que l'autre parent autorise ce voyage.

5. MODIFICATIONS/INTERRUPTION DES PRESTATIONS DEMANDÉES PAR LE VOYAGEUR

5.1. PRESTATIONS DE TRANSPORT

Après l'inscription au voyage, toute modification portant sur le transport et notamment sur les noms/prénoms du ou des voyageur(s) est susceptible d'entraîner des frais supplémentaires et/ou des pénalités dont le montant devra impérativement être acquitté par le(s) voyageur(s), auprès de Ronie Evasion, avant le départ.

5.2. AUTRES PRESTATIONS

Après l'inscription au voyage et avant la date de départ, les frais induits par toute demande de modification (ajouts ou retraits) de prestations de voyage, seront à la charge des voyageurs et à régler par tous moyens auprès de Ronie Evasion. Faute de règlement, Ronie Evasion ne saurait être tenue de procéder aux modifications souhaitées.
À compter de la date du départ, toute demande de modification et/ou de non-réalisation de toute ou partie des prestations du voyage ne donnera lieu à aucun remboursement des prestations initiales. Toute nouvelle prestation demandée au cours du voyage sera à payer préalablement auprès de Ronie Evasion ou des prestataires désignés.

5.3. CAS PARTICULIERS

Toute demande de modification portant sur la date de départ et/ou de retour pourra donner lieu à la facturation de frais supplémentaires imposés par nos prestataires et qui vous seront répercutés.

6. CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION/ RÉSOLUTION

Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage avant son commencement (date de départ), vous devez en informer dès que possible Ronie Evasion et l'assureur par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé de réception. C'est la date d'émission de l'écrit qui sera retenue comme date d'annulation pour facturer les frais d'annulation. Important : l'assureur appréciera, sur la base des documents que vous lui communiquerez directement, la date du fait générateur à l'origine de l'annulation de votre voyage pour vous rembourser les frais d'annulation.

La prime d'assurance, les frais d'inscription, les frais de visa et d'envoi du passeport ne sont remboursables ni par Ronie Evasion ni par l'assureur. En cas d'annulation de votre voyage, il sera fait application des dispositions énoncées au présent article.

6.1. ANNULATION/RÉSOLUTION PAR TOUS LES PARTICIPANTS

6.1.1. Barème de frais d'annulation/résolution

pour tous les voyages Ronie Evasion, hors croisières et/ou les voyages comportant un hébergement en bateau, il sera facturé les frais d'annulation/résolution ci-dessous :

- Les arrhes ne sont pas remboursables
- Toute demande d'annulation sera dépendante des conditions d'annulation de l'assurance prise.
- Ronie Evasion n'est nullement tenue de rembourser quel que soit la date ou le motif si c'est une annulation de votre part.
- Nous conseillons fortement de prendre une assurance annulation style ALLIANZ ou autre qui couvre tout, (assurance par paiement carte bancaire voir votre banque) Nous contacter pour infos.
- En cas d'annulation ou de report du voyage par Ronie Evasion, il sera procédé à un report des prestations, ou à un avoir sur un autre voyage réalisé par Ronie Evasion.
- Cet avoir sera valable 24 mois. si toutefois il était impossible à Ronie Evasion de réaliser ce report dans ce délais de 24 mois, Le remboursement sera intégral, sauf assurance et frais de dossier.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez Ronie Evasion et engagés par le ou les voyageur(s) tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile, frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

7. ASSURANCES

Ronie Evasion vous propose une formule d'assurance en fonction du prix total des prestations faisant l'objet de remboursement, à savoir les frais de transports (avion, train bateau, navette) et les excursions qui sont réglés d'avance. Vous pouvez toutefois choisir le type de dépenses qui seront impactées dans le remboursement par l'assurance. Ronie Evasion ne remboursera aucune dépense engagée. Les conditions générales et particulières de ces assurances ainsi que le document d'information produit correspondant sont consultables sur le site www.ronie-evasion.com ou sur demande. Nous vous invitons à les lire attentivement. L'assurance proposée doit être souscrite au moment de l'inscription. Nous vous précisons qu'il vous appartient avant ou au cours de votre voyage de contacter personnellement la compagnie d'assurance qui garantit votre voyage pour déclencher l'assurance. Dans les assurances proposées, la prime d'assurance et les frais de visa ne sont remboursables ni par Ronie Evasion ni par l'assureur.

Nous vous mettrons en relation avec l'assurance en question afin de voir les modalités et les options que vous souhaiteriez établir pour ce voyage.

En cas d'annulation/ résolution de votre voyage ou de la survenance de tout autre incident couvert par le contrat d'assurance voyage souscrit chez Ronie Evasion (retard d'avion, perte de bagages, etc.), nous vous invitons à faire votre déclaration en ligne auprès de l'assurance. A noter que l'assurance est obligatoire pour le bien-être et la tranquilité

7.4. DELAI DE RENONCIATION

Si vous étiez déjà couvert pour les mêmes garanties par un autre contrat d'assurance, nous vous informons que vous disposez d'un délai de renonciation de 14 jours relatif uniquement à l'assurance souscrite et à condition que celle-ci n'ait produit aucun effet.

8. CONDITIONS DE TRANSPORT

a) Identité du transporteur :

L'identité du ou des transporteurs susceptibles d'assurer vos transports au cours de votre voyage figure sur le descriptif du voyage (page web) ou la fiche technique du voyage. En cas de modification après votre inscription, Ronie Evasion s'engage à vous communiquer par tous moyens, dès qu'elle en aura connaissance, tous changements dans l'identité du ou des transporteurs, en particulier aériens. Conformément à notre obligation, nous vous informons que la liste européenne des compagnies aériennes interdites peut être consultée sur le site http://ec.europa.eu/transport/modes/air/safety/air-ban_fr

b) Changement d'horaires des transports :

Nous ne connaissons pas les horaires exacts de vos transports (ex. : vols) au moment de la diffusion de notre offre de voyages. Pour vous permettre d'appréhender la durée effective de votre séjour et sauf autre précision dans le descriptif du voyage, le premier et le dernier jour du voyage sont généralement consacrés au transport. Pour le transport aérien, nous vous informons que les horaires des vols peuvent varier jusqu'au départ du voyage, et ce en fonction des autorisations de trafic données par les autorités compétentes aux compagnies. Nous vous communiquons les horaires dès qu'ils sont confirmés par le transporteur.

Nous vous précisons que les temps d'escales sont généralement déterminés par les compagnies aériennes, selon leurs plans de vol et qu'ils peuvent être modifiés pour des motifs inhérents à la réglementation et à des circonstances extérieures au transporteur, sans que cela puisse constituer un motif d'annulation sans frais.
Tout vol peut intervenir à n'importe quelle heure du jour prévu et peut impliquer de se présenter à l'aéroport quelques heures avant le commencement de ce jour et au maximum 3 h avant.

c) **Changement d'itinéraire, de gare, port et/ou d'aéroport :**

Tout transporteur peut être amené à modifier sans préavis non seulement les horaires, mais aussi l'itinéraire ainsi que les gares, ports et/ou aéroports de départ et de destination, notamment du fait d'incidents techniques, climatiques ou politiques ou de grèves extérieures à Ronie Evasion. Ces événements peuvent entraîner des retards, des annulations, ou des escales supplémentaires, changement d'appareils, de parcours. En cas de transport aérien, le voyageur détenant une carte d'embarquement demeure sous la protection et sous l'assistance de la compagnie aérienne.

d)

e) **Non-réalisation de la prestation de transport :**

En cas de non-réalisation de la prestation de transport réservée par le fait du voyageur, pour tout motif extérieur à Ronie Evasion, le billet de transport aller et/ou retour sera annulé par le transporteur. Le voyageur devra alors, pour pouvoir réaliser le déplacement nécessaire à la poursuite du voyage, acheter à ses frais un ou plusieurs titres de transport. Pour les billets de transport aérien, les taxes et redevances d'embarquement des billets non consommés et entièrement payés sont remboursées sur demande (art. L 224-66 C. consom.).

e) **Retard/annulation des prestations de transport :**

En cas de retard dans le transport au départ ou au retour du voyage, et/ou dommage ou perte de bagages, refus d'embarquement, et/ou annulation de vol par la compagnie, nous recommandons au voyageur, pour lui permettre de faire valoir ses droits, de conserver tous les documents originaux (billets, cartes d'embarquement ou étiquette bagage…) et de solliciter du transporteur tout justificatif écrit.

Dans le cas ou le(s) voyageur(s) décide(nt) de renoncer au voyage avant la date de départ en raison de la survenance des modifications ci-dessus énoncées alors qu'elles n'affectent pas l'un des éléments essentiels du voyage, il(s) lui/leur sera/(ont) facturé(s) les frais d'annulation/résolution visés à l'article 6 ci-dessus.

9. MODALITÉS PARTICULIÈRES DE NOS VOYAGES

9.1. EXTENSION DE VOTRE CIRCUIT

Nos Séjours sont des forfaits et ne pourrons pas être avancés ou prolongés par votre choix. Si cela est possible il sera mentionné auprèalable.

9.2. CHAMBRES

Tous nos voyages (sauf mention contraire) sont prévus avec des hébergements en chambre double (deux personnes). Lorsque cela est possible, une chambre individuelle (1 personne) peut être demandée à Ronie Evasion, avec facturation d'un supplément de prix.

9.3. CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LES VOYAGES HAUTE MONTAGNE/SKI ET NEIGE/TERRES ET MERS POLAIRES (Ronie Evasion) - TRAIL

Le personnel d'encadrement choisi par Ronie Evasion et ses partenaires (guides de haute montagne, accompagnateur moyenne montagne ou moniteur de ski) pour accompagner tout groupe de voyageurs est seul juge durant le voyage, de réaliser ou de modifier le programme prévu à l'effet d'assurer la sécurité des voyageurs et le bon déroulement du voyage voire pour faire face à des circonstances imprévues. Il est également habilité à suspendre et/ou interrompre le voyage d'un ou plusieurs voyageur(s) pour des raisons de sécurité. Une alternative au voyage sera proposée au(x) voyageur(s) concerné(s). En fonction des conditions climatiques et/ou des sommets objets d'ascension, de la condition physique des voyageurs, Ronie Evasion, via son représentant, pourra être amené à proposer aux voyageurs un programme adapté et/ou la présence d'un guide supplémentaire. Les frais supplémentaires seront à la charge des voyageurs. L'interruption du voyage à l'initiative de tout voyageur ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

9.4. TAILLE DES GROUPES

- Pour les circuits accompagnés et les voyages familles : Sauf stipulation contraire, la taille maximale des groupes pour nos voyages est de 20 personnes. Néanmoins, le nombre maximum peut être dépassé . Les prestations ne seront pas modifiées et les conditions de votre voyage seront identiques.

-Pour les voyages sur mesure : Pour toutes les demandes de voyageurs qui souhaitent voyager ensemble, nous pouvons adapter l'encadrement et la logistique à la taille du groupe, si la destination le permet.

9.5. ANNULATION PAR Ronie Evasion POUR MANQUE DE PARTICIPANTS

Nous pouvons exceptionnellement être contraints d'annuler un départ si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Cette décision vous sera communiquée au plus tard :

– 20 jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée dépasse 6 jours ;
– 7 jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée est de 2 à 6 jours ;
– 48 heures avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages ne durant pas plus de 2 jours.

Une solution de remplacement pourra vous être proposée. Dans le cas où les alternatives proposées ne vous conviennent pas, vos versements vous
– seront reportés, sans autres indemnités. Tous les frais engagés par vous restent à votre charge (achat de billets d'avion ou de train, hôtel, matériel
– nécessaire au voyage…). le report des sommes versées est valable 18 mois à compter de la date du report du voyage, et remboursées apres 18 mois si aucune autre prestation
– n'est trouvée au bout des 18 mois.

9.6. PRESTATIONS AVANT LE DÉPART ET AU RETOUR DU VOYAGE

Pour chaque voyageur qui organise seul ses prestations avant départ et au retour du voyage (transport, hôtel…) compte tenu des contraintes liées au transport (cf. Article 8), Ronie Evasion vous recommande d'acheter des prestations (titres de transport et autres…) modifiables et/ou remboursables et de prévoir des temps de transfert entre aéroports/ports/gares raisonnables.
– En cas de survenance d'un fait imprévisible ou inévitable d'un tiers et/ou du fait du voyageur, qui modifierai(en)t les prestations du voyage souscrites
– chez Ronie Evasion et/ou impliquerai(en)t la modification des prestations réservées par le(s) voyageur(s) (non incluses dans votre voyage), Ronie Evasion ne saurait être tenue de rembourser les frais induits.

10. PRIX

10.1. CIRCUITS ACCOMPAGNÉS —VOYAGES FAMILLE EN GROUPE

Les prix applicables sont ceux accessibles sur le site Internet pour votre voyage et confirmés par devis. Le prix par voyage et par voyageur est fixé sur la base d'un nombre minimum de participants mentionné dans l'offre du circuit.

10.2. VOYAGES SUR MESURE

Nous vous communiquons une indication de budget pour un voyage sans transport pour vous permettre de personnaliser votre voyage en choisissant les dates de voyage, prestations et mode de transport. Le prix du voyage sera celui mentionné sur votre devis personnel émis par Ronie Evasion , avec une date de validité. Nos devis sont toujours réalisés sous réserve de disponibilité des prestations proposées aux dates du voyage. Afin de réserver ces prestations, le voyageur devra payer le montant du prix figurant dans son devis selon les modalités de l'article 3.

10.3. POUR TOUS NOS VOYAGES

Le prix du voyage est ferme, définitif et en euros. Toutefois, conformément à l'article L211-12 du Code du tourisme, jusqu'à 20 jours du départ, nous pouvons opérer des ajustements à la hausse ou à la baisse, sans possibilité d'annulation/résolution de votre part, pour l'une ou l'autre (ou les deux) évolutions du prix suivantes :
Du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, du niveau de taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage ou d'embarquement dans les ports ou aéroports Ronie Evasion vous facturera l'intégralité du coût supplémentaire induit.

Votre refus de paiement de cet ajustement de prix sera considéré comme une annulation. Si un ou plusieurs voyageurs inscrits sur un même bulletin d'inscription annule(nt), le voyage pourra être maintenu dès lors que les participants auront réglé à Ronie Evasion , avant le départ, le surcoût éventuel des prestations qui auront dû être modifiées en raison de l'annulation du/ es voyageur(s). Tout refus de la part du ou des voyageurs restants inscrits de s'acquitter de cet ajustement sera considéré comme une annulation/ résolution de leur part du ou des voyageurs concernés, avec application des frais d'annulation/ résolution de l'article 6.

10.4. FRAIS

Des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires (taxes de séjour, redevances hôtelières [resortfees], frais de stationnement, entrée dans les parcs nationaux...) peuvent être à régler pendant la réalisation du voyage par le voyageur. Ces frais non compris dans le prix total du voyage vous sont indiqués le cas échéant dans l'offre. Nous vous conseillons de vous munir d'un moyen de paiement approprié pour votre voyage.

11. CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article R.211-7 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder votre contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que vous pour effectuer le voyage tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Vous êtes tenu d'informer Ronie Evasion de votre décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de
réception et au plus tard quize jours avant le début du voyage.

12. CESSION DU CONTRAT

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais induits par la cession qui vous seront communiqués par votre conseiller Ronie Evasion ne pourra pas être tenue pour responsable des conséquences des événements suivants:

Perte ou vol des billets de transport par le(s) voyageur(s) ;

-Défaut de présentation auprès des autorités et/ou transporteurs (compagnies aériennes, etc.) des documents administratifs et/ou sanitaires requis pour entreprendre le voyage et/ou franchir les frontières, conformément aux informations données par Ronie Evasion ;

- Arrivée après l'horaire prévu à l'enregistrement et/ou à l'embarquement de tout trajet de transport notamment aérien. Aucun remboursement du billet de transport ne sera dû par Ronie Evasion dans cette hypothèse ;

- Événements imprévisibles ou inévitables d'un tiers tels que : guerres, troubles politiques, grèves extérieures à Ronie Evasion, émeutes étrangères à Ronie Evasion, incidents techniques ou administratifs extérieurs à Ronie Evasion , encombrement de l'espace aérien, intempéries, retards (y compris dans les services d'expédition du courrier...), pannes, pertes ou vols de bagages ou d'autres effets personnels des voyageurs ;

- Annulation imposée par des circonstances exceptionnelles et inévitables, et/ou pour des raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs, et/ou injonction d'une autorité administrative : dans cette hypothèse, Ronie Evasion se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus à l'effet d'assurer la sécurité des voyageurs, sans recours possible de ces derniers ;

- La personne effectuant l'inscription au nom et pour le compte de tous les participants au voyage s'engage à transmettre à chaque voyageur les informations fournies par Ronie Evasion concernant le voyage de sorte que Ronie Evasion ne saurait être tenue pour responsable de tout défaut ou omission dans la communication de ces informations.

En cas de mise en jeu de la responsabilité de Ronie Evasion en raison des agissements des prestataires, il sera fait application des limites de dédommagement prévues par les conventions internationales, conformément à l'article L 211-17-IV du Code du Tourisme. Sauf en cas de préjudices corporels, la responsabilité financière maximale de Ronie Evasion sera égale à trois fois le prix total du voyage.

13. RÉCLAMATIONS

13.1. EN COURS DE VOYAGE

Vous êtes tenu d'informer Ronie Evasion de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage en contactant immédiatement notre numéro d'urgence dont les coordonnées figurent s ur votre contrat de vente ou les contacts figurant s ur votre carnet de voyage. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dûs si le signalement sans retard avait pu éviter ou diminuer le dommage du/des voyageur(s).

13.2. APRÈS VOTRE VOYAGE

Les voyageurs pourront adresser leur éventuelle réclamation par écrit à Ronie Evasion - Service clients – 2 rue de souville 34800 Aspiran, dans les meilleurs délais suivant la date du retour du voyage, accompagnée de pièces justificatives. Après avoir saisi notre Service clients et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai maximum de 60 jours, vous pouvez saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage – BP 80 303 – 75 823 Paris Cedex 17. Vous trouverez également toutes les modalités de saisine sur le site Internet : www.mtv. travel.

14. INFORMATIONS PERSONNELLES

Les informations que vous nous transmettez sont enregistrées dans un fichier informatisé par Ronie Evasion en sa qualité de responsable de traitement. Certaines informations doivent être obligatoirement fournies à Ronie Evasion.
lors de votre demande de devis puis inscription : elles sont signalées de manière visible par un astérisque. À défaut de les fournir, vos demandes ne pourront malheureusement pas être traitées. Les autres informations demandées sont facultatives.
Le traitement de vos données personnelles est nécessaire pour nous permettre de vous proposer les prestations d'un contrat ayant pour objet la réalisation d'un voyage. Les informations personnelles collectées sont utilisées pour vous permettre d'accéder à toutes les informations concernant des demandes de voyage ou vos voyages, l'exécution de vos demandes (devis, réalisation de prestations de voyage), vous proposer des services ou offres similaires susceptibles de vous intéresser, réaliser des statistiques, vous inscrire à votre demande à des newsletters et vous communiquer avec votre accord des informations relatives à Ronie Evasion et ses partenaires (nouveautés, produits et services, prospection commerciale et offres personnalisées). Nous tenons à vous informer qu'afin de permettre l'exécution de votre commande de prestations de voyage, vos données seront communiquées aux sociétés affiliées du Groupe et partenaires de Ronie Evasion , fournisseurs des prestations de services réservées (hôteliers, transporteurs...) ou aux prestataires techniques (informatique, hébergement, distribution d'emails, prestataire de paiement en ligne, etc.), lesquels pourront être situés hors de l'Union européenne. Nos sociétés affiliées et/ou partenaires s'engagent à n'utiliser vos données personnelles que pour exécuter certaines tâches indispensables à la réalisation de votre voyage, dans le strict respect de vos droits en matière de protection des données personnelles et conformément à la législation en vigueur. Ronie Evasion s'engage à ne pas transférer ni vendre des données à caractère personnel vous concernant à des tiers non partenaires.

Vos données sont conservées le temps de notre relation contractuelle et pour la durée nécessaire pour répondre à une obligation légale ou réglementaire. Conformément à la loi informatique, fichiers et libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition (notamment à l'envoi de communications marketing), de rectification, de limitation et de suppression ainsi qu'un droit à la portabilité sur les données nominatives vous concernant.Vous disposez également d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès.

Vous disposez également d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Ces droits s'exercent par courrier postal à l'adresse suivante :
Service Relations Clients, 2 rue de Souville 34800 Aspiran.
Ronie Evasion a nommé un Délégué à la Protection des Données dont les coordonnées sont : Service du Délégué à la Protection des Données, 2 rue de Souville 34800 Aspiran. Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL si vous considérez que nous ne respectons pas les réglementations applicables en matière de données personnelles.
Pour plus d'informations sur notre manière de collecter et traiter vos données personnelles, veuillez consulter notre politique en matière de confidentialité et de cookies accessible sur le site : https://www.ronie-evasion.com/politique-de-confidentialite

Conformément à l'article L 223-2 du Code de la Consommation vous avez la possibilité de vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

15. DROITS DU VOYAGEUR

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme.
Ronie Evasion sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Ronie Evasion dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 consulter le lien : https://www.ronie-evasion.com/Content/pdf/droits-voyageurs-ronie-evasion.pdf

Ronie Evasion est une SAS dont le siège social est au 2 rue de souville 34800 Aspiran

Conditions Générales de Vente
mises à jour le02 mai 2025

Date et Signature précédée du nom, prenom et mentionnée de "bon pour accord ".